Le bulletin du Moulin

JUIN 2018 N° 90

Saint Caprais de Lerm

Le mot du maire :

La commune a subi de nouvelles Intempéries dans la nuit du dimanche 10 juin, soit 2 ans après celles de 2016. De même intensité ce déluge pluvial a eu des conséquences néfastes sur certaines habitations avec particulièrement des coulées de boues. Des ruissellements ont détruit des accès et des parkings.

Devant l'importance des dégâts, la commune a déposé un dossier de reconnaissance de l'État de catastrophe naturelle auprès de la Préfecture. Cette procédure, bien que longue dans sa décision, permettra aux sinistrés une prise en charge par leur assurance. Toutefois celle-ci sera tributaire du type de contrat de chacun. Si notre dossier reçoit un aval favorable, vous serez avertis dés que l'arrêté paraîtra au journal officiel.

Si avec le changement climatique, les orages deviennent de plus en plus violents et prennent de l'ampleur, il en demeure pas moins que la façon de travailler les terres avec des engins plus performants aggrave cette situation. Aussi je pense que nos amis agriculteurs devraient réfléchir pour que leur meilleure terre végétale ne finisse pas dans les fossés et sur les routes sous forme de boue. Des solutions existent, par exemple : restaurer les haies ou replanter des haies coupe vent qui ralentissent les eaux de ruissellement, éviter les semailles au maximum dans le sens de la pente, réserver un espace enherbé le long des routes dans les endroits les plus sensibles, etc....A réfléchir !

En attendant, je vous souhaite de passer un bon été entre amis dans notre agréable village ou vers de nouveaux horizons pour les plus chanceux.

Bonnes vacances à tous.

Jean-Paul PRADINES

Sommaire

Page d'accueil	Page 1
Infos municipales	Page 2
Infos Agglo	Page 3
Infos Budget	Pages 4 à 6
La vie au village.....	Page 7 à 11
Etat civil	Page 12

Heures d'ouverture de la Mairie

Téléphone : 05 53 95 50 94
Mail : mairie-stcaprais@collectivite47.fr
Site internet :
http://saintcapraisdelerm.fr/

Lundi, mardi et jeudi de 13h30 à 17h30
Mercredi, vendredi de 9h00 à 12h00
et de 13h30 à 17h30
Les 1er, 3ème et 5ème samedi du mois
de 9h00 à 12h00

Contact avec Monsieur le maire
de préférence sur rendez vous

Infos municipales

Plan lumière

L'Agglomération d'Agen ayant la compétente « Éclairage public » propose de couper l'éclairage public de minuit à 5 heures du matin pour une économie d'énergie.

D'après les services de police et de gendarmerie, il n'a pas été constaté d'augmentation de cambriolage sur les communes qui ont déjà adopté cette formule.

La commune a donc répondu favorablement à cette demande à condition de pouvoir gérer l'éclairage pendant les jours exceptionnels comme la fête du village par exemple.

Chantiers citoyens

Sur 26 invitations pour participer au Chantier Citoyen, seules 4 réponses ont été enregistrées dont 2 négatives. Cette action ne sera pas reconduite cette année et sera proposée de nouveau en 2019.

Communication

Le site internet de la commune se modernise.

Sa nouvelle adresse est :

http://saintcapraisdelerm.fr

La nouvelle adresse mail de la commune est :

mairie-stcaprais@collectivite47.fr

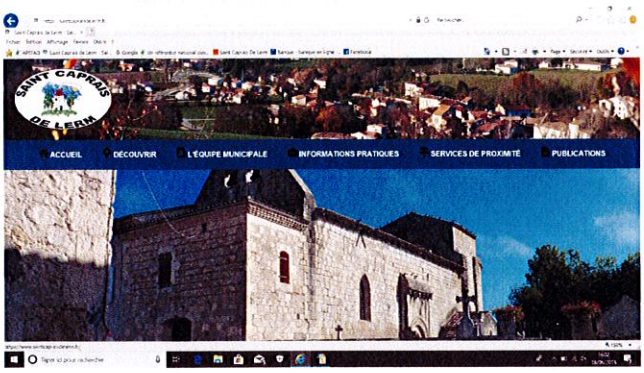

Catastrophe naturelle

Dans la nuit du samedi 9 au dimanche 10 juin 2018, le village a connu un événement climatique exceptionnel avec un orage d'une rare violence. Certaines habitations ont été endommagées.

Si vous êtes concernés, vous pouvez faire une déclaration à la mairie en déposant un courrier avec les photos des dégâts occasionnés.

Une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle va être déposée à la préfecture.

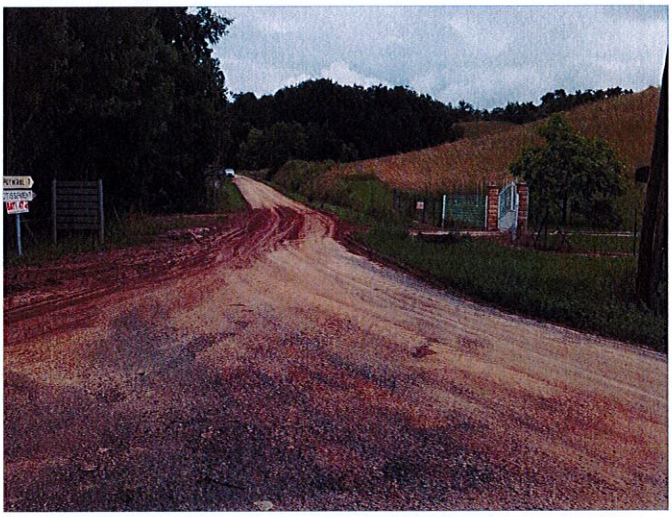

Accueil de loisirs Saint Ferréol

La commune verse une participation financière aux enfants qui fréquentent l'accueil de loisirs.

Selon les directives de la Caisse d'Allocations Familiales, les familles ne doivent pas payer plus de 20 € la journée par enfant.

La commune est amenée à verser 10 € par enfant et par jour pour répondre à cette directive.

Le montant de cette dépense est équivalent à la dépense des années précédentes lorsque les enfants étaient accueillis par l'accueil de loisirs de Lafox.

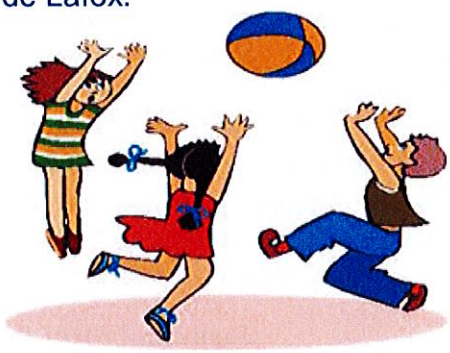

Infos Agglo

Nouvelle commission

L'Agglomération d'Agen vient de créer une nouvelle commission intitulée « **Centres bourgs, commerces et services en milieu rural ».**
Pour notre commune, Monsieur Pierre DUWLESKI est nommé titulaire et Madame Chantal BURY suppléante.

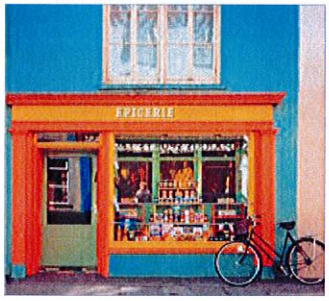

Travaux réalisés par l'Agglo

L'Agglomération d'Agen a investi 50 300 € en 2016 et 228 290 € en 2017.
En contrepartie, la commune de Saint Caprais de Lerm reverse en fonctionnement 22 825 € à l'Agglomération d'Agen pour compenser les frais des diverses collectes, de défense incendie et autres. Somme inchangée depuis 2011, date à laquelle la commune a rejoint l'Agglo d'Agen.

Voie communale n°1 : travaux sur la route de Puymirol
2° tranche côté « Malbès » du 02/07/2018 au 27/07/2018.
La déviation se fera par la route de l'Abeille, la route du Bélié et la route du Plateau.
La route sera barrée de « Las Murailles » à « Malbés » (sauf riverains).

.

Panneaux d'agglomération en occitan

Le Conseil Départemental propose l'ajout de panneaux avec le nom du village en occitan, à la charge de la commune. Pour le moment, cette action ne sera pas réalisée.

Piscine Aquasud

Du samedi 30 juin au mercredi 29 août, les horaires d'ouverture seront de 11h à 19h tous les jours (pas de tarifs réduits de 12h à 14h).
Horaires d'été des animations :

Aquagym : Lundi et Vendredi à 12h30
Aquabike : Mardi et Jeudi à 12h30
Circuit training : Mercredi à 12h30
Aqua Power : Samedi à 11h15
Aqua Seniors : Mercredi à 9h30

Attestation natation du Lundi au Vendredi de 11h à 14h.
Aire de jeux pour les nageurs de 13h30 à 18h30

Garonne en Fête 2018

La seconde édition de Garonne en Fête se déroulera le 1er septembre 2018.
Comme l'an dernier, de nombreuses animations vous attendent : descentes du fleuve en canoë, course de trail, montgolfière, tyrolienne, marché des producteurs de pays, concert, feu d'artifice... Des animations pour tous, toute la journée !

Infos budget

Comme c'est le cas chaque année, à l'occasion de l'élaboration du budget de la commune, l'ensemble du Conseil Municipal débat des orientations à donner à la commune à travers **le budget de fonctionnement et le budget d'investissement.**

Il est, logiquement abordé ensuite la partie recette, c'est à dire la partie « impôts » et cela, pour faire fonctionner la commune de manière cohérente.

Dans cette approche, nous devons tenir compte dans ce cadre des impôts en lien avec le département, l'agglo et la région, qui nous impactent tous. Et depuis quelques temps, nous devons prendre en compte les nouvelles orientations de l'État en matière de politique de transfert à travers les nombreuses charges redistribuées au niveau communal.

Taux d'imposition 2018

Les taux d'imposition pour 2018 sont maintenus, à savoir :

- Taxe d'habitation : 10,71 %
- Taxe foncier bâti : 16, 36 %
- Taxe foncier non bâti : 88,28 %

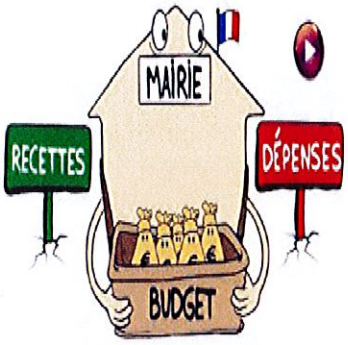

Tout cela nous amène à un exercice compliqué, qui est de déterminer si **oui ou non**, nous devons augmenter les différents taux d'impôts locaux dépendants du Conseil Municipal.

Comme vous le constatez, votre Conseil Municipal a décidé depuis de nombreuses années, de ne pas augmenter les taux d'imposition.

Cet effort devient de plus en plus difficile à tenir dans le contexte défini plus haut. Mais dans un esprit de solidarité envers tous les habitants, **nous avons décidé pour les deux prochaines années de ne pas toucher aux différents taux pilotés par le Conseil Municipal et donc de ne pas augmenter les impôts.**

Nous allons pouvoir tenir ce cap, sans remettre en cause notre politique de développement de la commune, grâce à plusieurs actions :

– Plus grande rigueur dans la gestion quotidienne de la commune

– Relance de tous les dossiers de déclarations de travaux pour constructions ou améliorations pour régulariser les situations en retard ou oubliées. Cela nous a permis de récupérer plusieurs milliers d'euros. A ce titre, nous vous rappelons que nous maintiendrons la pression pour que chacun soit en conformité avec la loi.

– L'accroissement des nouvelles constructions d'habitations sur la commune, depuis plusieurs années, apporte naturellement leur contribution au budget communal.

– L'agglo d'Agen, contribue aussi, de part son appui à de nombreux projets soutenus par le Conseil Municipal à mieux investir et ainsi à avoir moins de charge à supporter seul.

Grâce à ces leviers, le budget 2018 est équilibré.

Le Conseil Municipal, conscient des enjeux à venir et garant des équilibres budgétaires, restera toujours orienté vers l'avenir pour faire en sorte que notre belle Commune puisse continuer à grandir harmonieusement, dans le respect de son cadre de vie mais en tenant compte de l'environnement social et économique de ses habitants.

Infos budget

Fonctionnement

Dépenses 475 K€

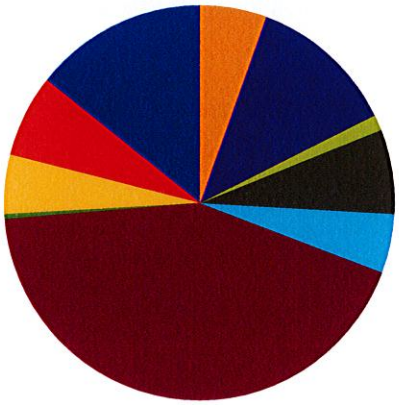

- Dépenses courantes (eau, électricité,..)
- Loyers, assurances, petites réparations...
- Fêtes et cérémonies, téléphonie...
- Impots et taxes
- Charges de personnel et frais assimilés
- Agglo Agen
- Indemnités élus, subventions associations,...
- Charges financières (intérêts des emprunts)
- Virement à la section d'investissement
- Réserve financière

Recettes 475 K€

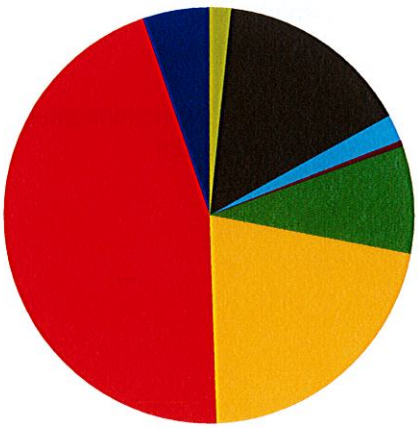

- Produits des services (cantine, garderie...)
- Impôts et taxes foncières
- Dotations (DGF, remboursement commune)
- Loyers, locations ..
- Produits exceptionnels
- Atténuation de charge (remboursement divers)
- Excédent de fonctionnement reporté
- Travaux réalisés par la commune

Infos budget

Investissement

Dépenses 587 K€

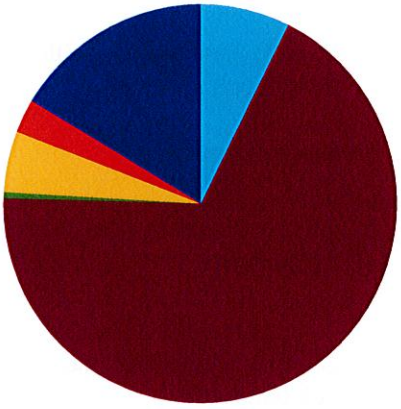

Recettes 587 K€

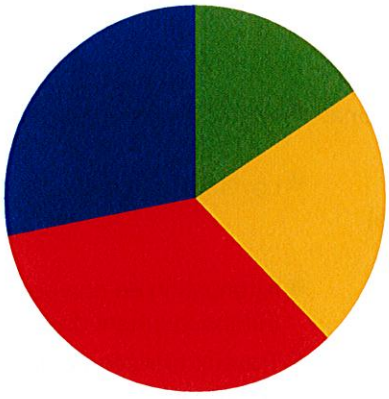

La vie au village

à petits pas

MAM « à petits pas » (Maison des Assistantes Maternelles)

Petite visite guidée de la nouvelle structure pouvant accueillir jusqu'à 8 enfants,du lundi au vendredi. Les horaires sont adaptés en fonction des besoins des parents.
Cet accueil fonctionne exactement comme une assistante maternelle à domicile et est basé sur le respect des rythmes de vie et d'acquisition de chaque enfant.
Un bon compromis entre la maison et la crèche.

Dès l'entrée sur la gauche, le hall où sont accueillis parents et enfants montre une bonne organisation. Des casiers sont là pour y ranger le matériel de chacun.

Sur la droite, la porte à hublot s'ouvre sur une grande pièce de vie.

Salle de repas et salle d'activités, où déjà les jouets attendent les petits mains pour prendre vie. Dans le fond, le coin réservé aux plus petits.

Le coin réservé aux plus petits.

Derrière le comptoir se trouve le coin cuisine/buanderie qui permet de réchauffer les repas fournis par les parents.

Vient ensuite le coin change et wc avec vu sur la salle de vie par une grande vitre.

La vie au village

Et tout au fond : le coin sieste, avec un dortoir pour les plus petits et un autre pour les plus grands.

Séverine de Donzac et Johanna de Boé, vous accueillent dans ce local tout neuf. Deux assistantes maternelles agrées avec une dizaine d'années d'expérience dans la petite enfance.

N'hésitez pas à les contacter :
Johanna : 06-60-93-73-96
Séverine : 06-69-51-04-64

Il reste des places disponibles au mois de juillet pour des enfants de 3 mois à 6 ans.
Une journée portes ouvertes a été organisée le samedi 02 juin de 10h00 à 18h00.

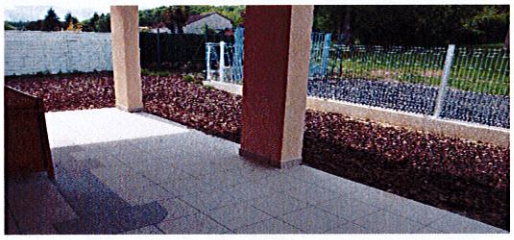

Et pour finir la visite, un espace jeux extérieurs.
On attend juste la pousse du gazon

Inauguration le 18 février en présence de :

- Madame Patricia WILLAERT, Préfet de Lot et Garonne
- Monsieur Michel LAUZZANA, Député de Lot et Garonne
- Madame Christine BONFANTI DAUSSAT, Sénatrice de Lot et,3 Garonne
- Monsieur Jean Pierre MOGA, Sénateur de Lot et Garonne
- Monsieur Jean DIONIS DU SEJOUR, Président de l'Agglomération d'Agen
- Monsieur Henri TANDONNET, Maire de Moirax, ancien Sénateur.

La vie au village

CARNAVAL DE L'ECOLE

Mardi 27 avril, les enfants de l'école ont fêté Carnaval. A cette occasion, ils avaient invité le club de « La bonne humeur » (club du 3e âge de St Caprais de Lerm/St Pierre de Clairac). Les enfants ont chanté puis ont défilé avec leur plus beaux costumes dans l'école (faute à la météo).

Les papys et mamies ont également défilé en costumes devant les enfants, accompagnés des maîtresses, du maître,de Sylvie et Sonia sur le thème « Gym Tonic ». Avant de se quitter, les enfants ont offert un goûter préparé en classe et ils ont reçu des œufs en chocolat. Vivement l'année prochaine !

Bibliothèque municipale « Serge Montigny »:

Afin de remplacer le départ de certains bénévoles, la bibliothèque recherche des personnes désirant s'investir dans la bibliothèque municipale en assurant quelques permanences (le mardi après-midi ou le samedi matin) au moins 1 fois/mois, et aider au fonctionnement de cette petite structure.

Renseignement au 05-53-95-50-94

Nous rappelons que la bibliothèque est ouverte pendant juillet-août uniquement le samedi matin de 9h30 à 12h30.

La vie au village

Nuisances...

Les beaux jours sont de retour avec leurs lots de plaisir mais aussi de désagrément. Encore cette année, nous sommes dans l'obligation de rappeler que certaines nuisances peuvent troubler le calme et la tranquillité entre voisins.

Voici les principaux points sur lesquels beaucoup de St Capraisiens se plaignent.

1. Le brûlage des déchets végétaux ou autres est INTERDIT en cette période estivale (**du 15 avril au 15 octobre**),
2. Les travaux de bricolage ou jardinage réalisés à l'aide d'outils dont l'intensité sonore peuvent causer des gênes tels que les tondeuses, débroussailleuses ou tous engins à moteur (**ne pas les utiliser : le dimanche, le samedi avant 9h00 et après 18h00, en semaine après 20h.**)

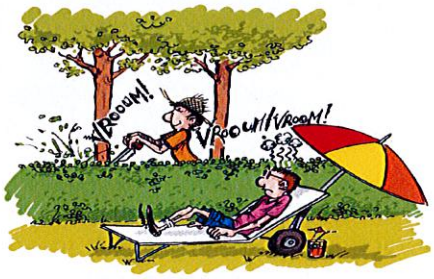

3. Concernant les propriétaires d'animaux, en particulier les chiens, les aboiements intempestifs (diurnes et nocturnes). Il nous arrive souvent de voir des maîtres laisser librement leur chien gambader durant une promenade et de voir ou d'être confronté à un problème causé par un chien trop énergique, fougueux ou amical.
4. Les nuisances sonores estivales (musique, apéro prolongé, barbecue, fête dans le jardin), pensez à avertir vos voisins.

Rappel de l'article R. 1334-31 du code de la santé publique :
« Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité. »

Estelle CAUSSE, une surdouée des tatamis :

Estelle **Causse**, 14 ans, du club de Taekwondo de Layrac en catégorie moins de 51 kg, vient de participer, en avril dernier avec l'équipe de France à la rencontre internationale de Monaco. Elles ont terminé secondes derrières les Espagnoles. En mars dernier, Estelle avait terminé 2e au championnat de France à Montpellier. Dans quelques jours, elle s'envolera pour Athènes où elle disputera la « President cup » en catégorie cadette.
Nous lui souhaitons beaucoup de victoires pour ces prochains combats.

La vie au village

RETOUR EN IMAGES

Vœux du Maire le 14 janvier

Monsieur le Maire et son équipe municipale présentaient leurs vœux à la population. Il est revenu sur la baisse des dotations, a rappelé les actions faites en 2017 et a présenté les chantiers 2018.

Adressage de nos voies Le 16 février

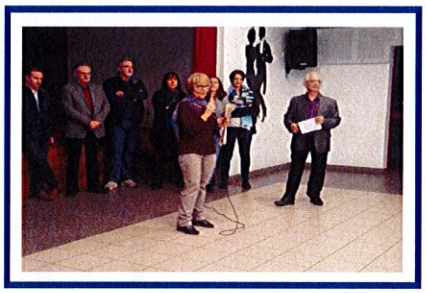

Une cérémonie était organisée pour officialiser l'adressage de nos voies et nos habitations à la salle des fêtes. Monsieur le Maire et la 1ère adjointe ont donné quelques explications sur la démarche.
Les habitants présents ont reçu un plan de la commune.

Distributeur de pain Février

Un distributeur de pain est installé devant la salle des fêtes. Le pain est disponible 24h/24, les livraisons sont effectuées tous les matins (vers 8h30-9h). Des viennoiseries sont à disposition le mercredi et le week-end. Il est possible de payer par carte bancaire. Ne pas se fier au visuel, le distributeur contient jusqu'à 40 lots. Le pain est fourni par M. MACCALLI Nicolas, boulanger à Bon-Encontre (en face de CRS) sous le nom « Le Mac du Pain ».

Cérémonie du 8 mai

Fête de l'école le 15 juin

Vendredi à 18h30, les enfants du RPI, nous ont régalés par leurs prestations. Les plus petits ont dansé sur un rythme énergique, les MS,GS, CP et CE1 nous ont présenté une chorégraphie par groupe de foulards et rubans. Et les grands ont présenté des chants notamment les plus grands en anglais. La soirée s'est terminée par une Auberge Espanole….

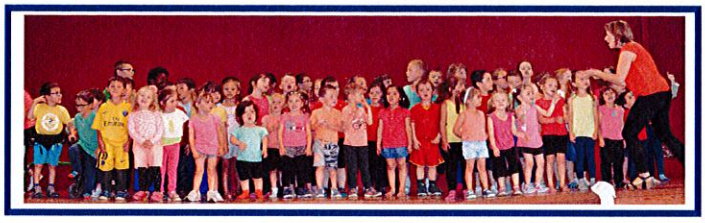

Fête de la musique 2018

Ambiance assurée samedi 16 juin
Musique, grillades et bonne humeur....

ETAT CIVIL

DÉCÈS

Madame Colette LANNES épouse HÉBRARD	21/02/2018
Monsieur Michel FILLON	02/05/2018

Nous renouvelons nos sincères condoléances aux familles

LES PROCHAINES DATES A RETENIR

Vendredi 3 Août : Comédie LA MORFLE de Roger LOURET
Dimanche 26 Août 2018 : repas de la chasse
La Kokolo : début septembre date à préciser
Samedi 6 et dimanche 7 octobre 2018 : Fête du village

Édité et imprimé par la société ICA Concept